

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 29 août 2022

Date de publication : 9 septembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le deux septembre à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Willy BONFY, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL.

Excusé(es) : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à M. Bernard COTTIN, M. Benoît MEILHAC, M. Nicolas LATHUILLIERE, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Jean André GUILLERMIN, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Loïc COLTEL.

Objet : 2022/0209/056 – *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2022.*

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le 8 septembre 2022,
Le Maire, Robert LUQUET

